

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1451

présenté par
M. Naegelen, rapporteur

ARTICLE 14

À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« visant à évaluer »

le mot :

« évaluant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.